



# Table

des Actes de l'Etat civil  
de la  
Famille Impériale.

— Acte du mariage civil de Sa Majesté  
l'Empereur avec Sa Majesté l'Impératrice. \_\_\_\_\_ 1  
le 29 Janvier 1853.

— Acte de Naissance du Prince Impérial. \_\_\_\_\_ 8  
le 16 Mars 1856

— Acte de mariage du Prince Napoléon  
avec la Princesse Clotilde, Marie Thérèse  
Louise de Savoie. \_\_\_\_\_ 14  
le 27 Février 1859

— Acte du décès de Son Altesse Impériale  
Monseigneur le Prince Jérôme Napoléon. \_\_\_\_\_ 23  
le 29 Juin 1860

— Acte de Naissance du Prince Napoléon Louis  
Victor, Jérôme, Frédéric, fils de S. A. I. Monseigneur  
le Prince Napoléon et de S. A. I. Madame la  
Princesse Marie Clotilde Napoléon. \_\_\_\_\_ 26  
le 18 Juillet 1862. (1)

— Acte de Naissance du Prince Napoléon Louis  
Joseph Jérôme, fils de S. A. I. Monseigneur  
le Prince Napoléon et de S. A. I. Madame la  
Princesse Marie Clotilde Napoléon. \_\_\_\_\_ 29  
le 16 Juillet 1864

— Acte de Naissance de la Princesse Marie Letizia Eugénie  
Catherine Adélaïde, fille de S. A. I. Monseigneur le Prince  
Napoléon et de S. A. I. Madame la Princesse Marie Clotilde  
Napoléon. \_\_\_\_\_ 33

(1) mention du mariage le 16 novembre 1910 à Moncalieri (Italie)



*Extrait du Sénatus-consulte*  
*portant*  
*Interprétation et Modification de la*  
*Constitution*  
*du 14 Janvier 1852.*

---

*du 25 décembre 1852.*

---

*Article 8.*

*Les actes de l'état civil de la famille impériale sont*  
*recus par le Ministre d'Etat, et transmis, sur un ordre de*  
*l'Empereur, au Sénat, qui en ordonne la transcription sur*  
*ses registres et le dépôt dans ses archives.*

---

Le présent Registre contenant soixante-dix feuillets  
et destiné à recevoir la transcription des actes de l'Etat civil  
de la Famille Impériale, a été ouvert, coté et paraphé  
par Nous, Président du Sénat.

Fait au Palais du Sénat le 29 Janvier 1853.

Le Président  
Prosper

L'an mil huit cent cinquante trois et le vingt-neuf Janvier, Nous Achille Fould, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur exerçant les fonctions qui nous sont attribuées par le Senatus Consulte en date du 25 Décembre mil huit cent cinquante deux, assisté de M. Pierre Jules Baroche, Président du Conseil d'Etat désigné à cet effet par Sa Majesté, nous sommes rendu au Palais Impérial des Tuileries en vertu des ordres qui nous ont été adressés par Sa Majesté l'Empereur dans sa lettre close en date du 28 Janvier dont la teneur suit:

« Monsieur Achille Fould, Ministre d'Etat, ayant fixé au Samedi vingt-neuf Janvier le jour de la célébration de notre mariage civil avec Son Excellence Marie Eugénie Guzman, Comtesse de Ceiba, Grande d'Espagne de première Classe, Nous vous faisons cette lettre afin que vous ayez à vous trouver ledit jour à huit heures du soir dans notre Palais des Tuileries pour y remplir les fonctions qui vous sont attribuées par la Constitution, assisté de M. Baroche, Président de Notre Conseil d'Etat que nous désignons à cet effet. »

« Sur ce, Nous sommes votre affectionné. »

« Signé : Napoléon. »

« Au Palais des Tuileries, le 28 Janvier 1853. »

Et étant au Palais des Tuileries à l'heure de huit heures du soir  
 Sa Majesté l'Empereur et Son Excellence Eugé-  
 nie Guzman, Comtesse de Teba se sont rendus dans  
 la salle des Maréchaux et se sont assis sur le Trône Impérial à  
 droite et à gauche duquel étaient placés

À droite :

S. A. I. I.

Le Prince Jérôme Napoléon,  
 Le Prince Napoléon,

---



---



---



---



---



---



---



---

À gauche :

S. A. I. la Princesse Mathilde,  
 S. E. la Comtesse de Montijo,  
 S. E. le Marquis de Valdegamas,  
 envoyé extraordinaire et Ministre  
 plénipotentiaire de S. M. la Reine des  
 Espagnes,  
 Le Prince Lucien Bonaparte,  
 Le Prince Pierre Bonaparte,  
 Le Prince Lucien Murat,  
 La Princesse Bacciocchi Camerata,  
 La Princesse Murat,

Nous, Achille Fould, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Em-  
 pereur et Pierre Jules Baroche, Président du conseil d'Etat,  
 avertis par le Grand Maître des Cérémonies, nous sommes rendus  
 devant le trône à l'effet de procéder en vertu de la lettre close ci-dessus transcrite,  
 à la cérémonie du mariage entre

Sa Majesté  
 l'Empereur

L'Empereur Napoléon III, né à Paris  
 le vingt avril 1808 et Son Excellence Marie Eugénie  
 GUZMAN y Palafox Fernandez de Cordova,  
 Leyva y la Cerda, Comtesse de Ceba, de  
 Baños de Mora, de Sta Cruz de la Sierra,  
 Marquise de Moya de Ardales de Osera,  
 Vicomtesse de la Calzada & & Grande d'Espa-  
 gne de première Classe, née à Grenade le 5 Mai 1826 fille de  
 Son Excellence Cypriano Portocarrero y Palafox, Comte de  
 Montijo, & Duc de Peñaranda, Marquis de Val-  
 derravano, & Vicomte de Palacios de la Valduerna, &  
 Baron de Quinto, & Grand Maréchal de Castille, &  
 Grand d'Espagne de première classe, Chevalier de l'Ordre de S<sup>t</sup>  
 Jean de Jerusalem et de la Légion d'Honneur, décédé à Madrid  
 le 15 Mars 1839 et de la Comtesse de Montijo et de Mi-  
 randa, Duchesse de Penaranda, Grande d'Espagne  
 de première classe, Grand Maitresse honoraire de S. M. la Reine  
 des Espagnes, Dame de l'Ordre Royal des Dames Nobles  
 de Marie Louise et Dame de la Société d'Honneur et mérite;  
 Son Excellence Eugénie GUZMAN Comtesse  
 de Ceba étant autorisée par Son Excellence la Comtesse  
 de Montijo sa Mère et assistée de Son Excellence le Marquis  
 de Valdegarnas Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire



de Sa Majesté Isabelle II, Reine des Espagnes.

Où étant, Nous, par les ordres susdits, avons adressé la parole à  
Sa Majesté l'Empereur, en ces termes :

Au nom de l'Empereur, Sire, Votre Majesté  
Impériale déclare-t-Elle prendre en mariage Son  
Excellence Eugénie Guzman Comtesse de Ceiba,  
ici présente ?

Sa Majesté a répondu :

« Je déclare prendre en mariage Son Excellence  
Eugénie Guzman, Comtesse de Ceiba, ici présente.

Nous avons ensuite adressé la parole à Son Excellence  
Eugénie Guzman Comtesse de Ceiba, en ces termes :

Son Excellence déclare-t-Elle prendre en mariage  
Sa Majesté l'Empereur Napoléon III ici  
présent ?

Son Excellence a répondu :

« Je déclare prendre en mariage l'Empereur  
Napoléon III ici présent. »

Alors, Nous, Ministre d'Etat avons fait la déclaration  
suivante :

Au nom de l'Empereur, de la Constitution et de la Loi,  
nous déclarons que Sa Majesté Impériale Napoléon III et Son  
Excellence Eugénie Guzman, Comtesse de Ceiba, sont unis en mariage.

P. S.



De tout quoi, nous avons dressé et rédigé le présent procès-verbal  
 auquel Sa Majesté l'Empereur Napoléon III  
 et Sa Majesté l'Impératrice ont apposé leurs  
 signatures. Le présent procès-verbal a aussi été signé par les  
 Princes et Princesses ci-dessus dénommés, par Son Excellence la Com-  
 tesse de Montijo et Son Excellence le Marquis de Valdegamas,  
 ainsi que par les témoins désignés par Sa Majesté; puis il  
 a été revêtu de notre signature et contresigné par M. Baroche.

Fait au Palais Impérial des Tuileries, le jour, heure et  
 an susdit.

Signé : Napoléon,

Eugénie,

La <sup>(Comtesse)</sup> de Montijo Duchesse de  
 Peñaranda,

Jérôme Napoléon,

Napoléon Bonaparte,

Mathilde,

Louis Lucien Bonaparte,

Pierre Napoléon Bonaparte,

S. Baciocchi,

L. Murat.

Le Marquis de Valdegamas,  
 M. Card. de Bonald, Arch. de Lyon,  
 Célestin, Card. du Pont, Archev. de Bourges,  
 Césaire, Card. Mathieu, Archeveque de  
 Besançon,  
 Le Cardinal Gousset,  
 Ferdinand, Cardinal Domet, Archeveque  
 de Bordeaux,

G<sup>l</sup>. Duc d'Ossuna et de l'Infantado, M<sup>o</sup> d'Acuña Marquis de  
 Bedmar y Escalone, Henry Stuart et Vintimiglia, Comte de  
 Galve, Général Alvarez de Toledo,

Abbaticci, Maréchal Ade S<sup>t</sup> Arnaud, Comte de Persigny,  
 Drouyn de Lhuys, Théodore Ducos, de Maupas, P. Magne,  
 H. Fortoul, Bineau,

Le Maréchal Reille, Baron de Mackau, Maréchal Vaillant,  
 Maréchal Magnan, le Maréchal de Castellane,

Le Premier Président Troplong, le Président Mesnard,  
 Baraguey d'Hilliers, Général Regnaud de S<sup>t</sup> Jean d'Angely,  
 Général Marquis d'Hautpoul, Baron C. de Lacrosse,

Billault, Schneider, Reveil, Rouher,

Général Comte d'Ornano, Duc de Padoue,

Duc de Bassano, Cambacères, le Comte Tascher  
de la Pagerie,

Comte de Morny,

Le Ministre d'Etat,

Achille Fould,

Le Président du Conseil d'Etat,

Baroche,

Pour copie conforme de l'Acte transmis au Sénat dans sa  
séance du 6 Avril 1853, conformément aux dispositions du Sénatus-  
consulte du 25 Décembre 1852 et sur l'ordre de Sa Majesté  
l'Empereur.

Le Président du Sénat,

Morny

Le Sénateur, Secrétaire du Sénat,

G<sup>on</sup> E. de La Roche

P. J.

L'an mil huit cent cinquante-six et le seizième jour du mois de Mars, nous **Achille Fould**, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur, exerçant les fonctions qui nous sont attribuées par l'article 8 du Sénatus-consulte du 25 décembre 1852 et par l'article 13 du Statut Impérial du 21 Juin 1853, assisté, en exécution du même Statut, de son Excellence **M. Pierre-Jules Baroche**, Président du Conseil d'Etat, nous sommes rendu au Palais des Tuileries, en vertu des ordres de Sa Majesté l'Empereur, contenus dans la lettre close, en date du 12 du présent mois, dont la teneur suit :

„ Monsieur **Achille Fould**, Ministre d'Etat, l'Impératrice,  
 „ notre très-chère Epouse, approchant du terme de sa grossesse, Nous  
 „ avons ordonné que, dès qu'elle sentira les premières douleurs, vous  
 „ soyez averti de vous rendre au Palais des Tuileries, dans le salon qui  
 „ vous sera désigné, afin que vous soyez introduit dans la chambre de  
 „ l'Impératrice au moment de son accouchement. Notre intention  
 „ est, qu'assisté du Président de Notre Conseil d'Etat, vous dressiez  
 „ l'acte de naissance conformément à l'article 8 du Sénatus-consulte  
 „ du 25 décembre 1852 et à l'article 13 du Statut du 21 Juin 1853.

J. G.

„ Nous avons désigné pour témoins Son Altesse Impériale le  
 „ Prince Napoléon et son Altesse le Prince Lucien Murat.

„ Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'il  
 „ vous ait en sa sainte et digne garde.

„ Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

„ Napoléon. „

Et étant au Palais des Tuileries à l'heure de deux heures  
 du matin, ainsi que Son Altesse Impériale le Prince Napoléon  
 et son Altesse le Prince Lucien Murat, témoins désignés et  
 mandés par l'Empereur, suivant les lettres closes conçues  
 en ces termes :

„ Mon cher Cousin, l'Impératrice, Notre très-chère  
 „ Epouse, approchant du terme de sa grossesse, Nous avons  
 „ ordonné que, dès qu'Elle sentira les premières douleurs, vous  
 „ soyez averti de vous rendre au Palais des Tuileries, dans le  
 „ salon réservé aux Princes de la Famille Impériale, afin  
 „ que vous soyez introduit dans la chambre de l'Impératrice  
 „ au moment de son accouchement. Notre intention est  
 „ que vous signiez comme témoin l'acte de naissance.

„ Sur ce, je prie Dieu, mon cher Cousin, qu'il vous  
 „ ait en sa sainte et digne garde.

J. G.

„ Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

„ Votre affectionné,

„ Napoléon.

„ A Son Altesse Impériale le Prince Napoléon.

„ Mon cher Cousin, l'Impératrice, Notre très-chère Epouse,  
 „ approchant du terme de sa grossesse, Nous avons ordonné que, dès  
 „ qu'Elle sentira les premières douleurs, vous soyez averti de vous  
 „ rendre au Palais des Tuileries, afin que vous soyez introduit dans  
 „ la chambre de l'Impératrice au moment de son accouchement.  
 „ Notre intention est que vous signiez comme témoin l'acte de  
 „ naissance.

„ Sur ce, je prie Dieu, mon cher Cousin, qu'il vous  
 „ ait en sa sainte et digne garde.

„ Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

„ Votre affectionné,

„ Napoléon.

„ A Son Altesse le Prince Lucien Murat.

Et son Excellence M. Abbatucci, Garde des Sceaux,  
 mandé par l'Empereur, suivant lettre close conçue en  
 ces termes:

„ Monsieur Abbaticci, Garde des Sceaux, l'Impératrice, Notre  
 „ très-chère Epouse, approchant du terme de sa grossesse, Nous avons ordonné  
 „ que, dès qu'Elle sentira les premières douleurs, vous soyez averti de vous  
 „ rendre au Palais des Tuileries, dans le salon qui vous sera désigné, afin  
 „ que vous soyez introduit dans la chambre de l'Impératrice au moment  
 „ de son accouchement. Notre intention est que vous signiez l'acte de  
 „ naissance qui sera dressé par Notre Ministre d'Etat, conformément à  
 „ l'article 13 du Statut du 21 Juin 1853.

„ Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur le Garde des Sceaux,  
 „ qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

„ Fait au Palais des Tuileries, le 12 Mars 1856.

„ Napoléon..

Nous, Ministre d'Etat, avons été introduit par ordre de  
 Sa Majesté l'Empereur ainsi que Son Altesse Impériale le  
 Prince Napoléon et Son Altesse le Prince Lucien  
 Murat et Son Excellence le Garde des Sceaux, dans  
 la chambre à coucher de Sa Majesté l'Impératrice  
 au moment des douleurs qui annonçaient sa prochaine déli-  
 vrance; laquelle ayant eu lieu heureusement à trois heures  
 un quart du matin, Madame l'amirale Bernal, Gouver-  
 nante des Enfants de France, nous a présenté, ainsi qu'à

P. G.

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon et à Son Altesse le Prince Lucien Murat et à Son Excellence M. le Garde des Sceaux, par ordre de Sa Majesté l'Empereur, l'Enfant dont Sa Majesté l'Impératrice venait d'être délivrée, lequel nous avons reconnu être du sexe masculin. Et à l'instant nous sommes passés dans le salon de l'Impératrice, où était Sa Majesté l'Empereur, et Sa Majesté nous a déclaré que son intention était que le Prince Impérial reçût les prénoms de Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal sur le registre de l'état de la Famille Impériale, en présence de Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Napoléon et de Son Altesse Monseigneur le Prince Lucien Murat, témoins désignés par Sa Majesté l'Empereur.

Et ont signé audit acte Sa Majesté l'Empereur, les témoins désignés et les Princes et Princesses de la Famille présents, ainsi que Son Excellence le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Lequel acte a été signé par nous, Ministre d'Etat, et contre-signé par Son Excellence le Président du Conseil d'Etat.

Napoléon.

Napoléon Bonaparte.

L. Murat.



Mathilde.

Le Raciocchi.

Caroline Murat.

J. Murat.

Le<sup>esse</sup> de Montijo, Duchesse de Benaranda.

Abbatucci.

Achille Fould.

Baroche.

Pour copie conforme de l'acte transmis au Sénat dans sa séance du 27 Mars 1856, conformément aux dispositions du Sénatus-consulte du 25 Décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur.

Le Président du Sénat.

Le Sénateur, Secrétaire du Sénat

Don C. de Larospe

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

L'an mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-septième jour du mois de Février, à neuf heures du soir,

Nous, Achille Fould, Membre du Conseil privé, Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur, exerçant les fonctions qui nous sont attribuées par le Sénatus-consulte du 25 décembre mil huit cent cinquante-deux, et par le Statut impérial du vingt et un juin mil huit cent cinquante-trois, assisté, aux termes dudit Statut, de Monsieur Pierre-Jules Baroche, Membre du Conseil privé, Président du Conseil d'Etat,

Nous sommes rendus au Palais des Tuileries, en exécution des ordres de S. Empereur, à l'effet d'y recevoir le dépôt de l'acte religieux dressé en langue latine à Turin, Royaume de Sardaigne, le trente du mois de Janvier dernier, par Monseigneur Alexandre, Archevêque et comte de Vercueil, ledit acte constatant le mariage célébré le même jour, d'après les ordres de S. Empereur.

Entre Son Altesse Impériale le Prince Napoléon Joseph-Charles-Paul Bonaparte, Fils de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme Napoléon, et de défunte Catherine-Dorothee, Princesse Royale de Wurtemberg,

Et Son Altesse Royale Clotilde-Marie-Ebérèse-Louise de Savoie, Princesse de Savoie, fille de Sa Majesté Victor-Emmanuel II, Roi de Sardaigne et de défunte Reine Marie-Adélaïde, Archiduchesse d'Autriche,

Et, étant au Palais des Tuileries, avons trouvé, dans le Salon

*J. F.*

et Apollon, Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté l'Impératrice, ayant  
autour d'Elles:

Son Altesse Impériale le Prince Jérôme Napoléon,

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon,

Son Altesse Impériale Madame la Princesse Clotilde,

Son Altesse Impériale Madame la Princesse Mathilde,

Son Altesse Grand'Ducal, Madame la Princesse Marie de Bade,

Duchesse de Hamilton,

Son Altesse le Prince Louis-Lucien Bonaparte,

Leurs Altesces les Princes Louis-Lucien et Joachim Murat,

Leurs Altesces les Princeses Lucien Murat, Joachim Murat

et Anna Murat,

La Grâce le Duc de Hamilton,

M. le marquis Les-de-Villamarina, envoyé extraordinaire et

Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Sardaigne;

Leurs Excellences

M. de Royer, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

M. le Comte Colonna-Walewski, Sénateur, Ministre des

Affaires étrangères,

M. Delangle, Sénateur, Ministre de l'Intérieur,

M. Magné, Sénateur, Ministre des Finances,

M. le Maréchal Vaillant, Sénateur, Ministre de la Guerre,

M. l'Amiral Hamelin, Sénateur, Ministre de la Marine,

M. Rouland, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

M. Rouher, Sénateur, Ministre de l'Agriculture, du Commerce

et des Travaux publics,

Son Excellence M. Croplong, Membre du Conseil privé, Président

du Sénat,

Son Excellence M. le Comte de Morny, Membre Du Conseil privé, Prési-  
dent Du Corps législatif,

M. le Comte de Lersigny, Membre Du Conseil privé, Sénateur;

Leurs Excellences

M. le Maréchal Comte Randon, Sénateur,

M. l'Amiral de Barceval-Deschênes, Sénateur,

Son Eminence le Cardinal Morlot, Archevêque de Paris, Membre Du  
Conseil privé, Sénateur, Grand Aumônier,

Son Excellence M. le Duc de Bassano, Sénateur, Grand Chambellan,

Son Excellence M. le Maréchal Magnan, Sénateur, Grand Veneur,  
Commandant l'Armée de Paris, et Commandant supérieur des divisions du Nord,

Son Excellence M. le Duc de Cambacères, Sénateur, Grand Maître  
des Cérémonies,

M. le Général Comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Vice-  
Président Du Senat, Commandant en Chef de la Garde Impériale,

M. le Général Rolin, Adjudant Du Palais,

M. le Général Comte d'Ornano, Sénateur, Gouverneur des Invalides,

M. le Général marquis de Lascastine, Sénateur, Commandant  
supérieur de la Garde Nationale de la Seine,

M. le général Niel, Sénateur, Aide de camp de S. Empereur,

Et M. le Colonel Franconièrre, premier Aide de Camp de Son  
Altesse Impériale Monseigneur le Prince Napoléon,

Témoins de Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince  
Napoléon;

Et là, en présence des deux augustes Epoux déjà nommés :

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon & Son Altesse Im-  
périale la Princesse Clotilde, et des deux témoins, le Général Niel et le Colonel  
Franconièrre,

Nous avons reçu des mains de Son Excellence Monsieur le Comte Colonna-Walenski, Ministre des Affaires étrangères, la Copie authentique de l'Acte de Mariage dressé à Turin, le trente du mois de Janvier dernier, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Et en avons fait transcrire immédiatement le texte original en langue latine, ainsi que la traduction en langue française sur le Registre des actes de l'Etat civil de la Famille Impériale.

Ledit acte ainsi conçu :

Texte latin.

Alexander, ex Marchionibus d'An-  
gennes,  
Dei et apostolicae sedis gratia,  
Archiepiscopus Vercellensis,  
Et Comes Eques Corquatus Supremi  
Ordinis Virg. S. S. ab Angelo Salutatae,  
Majoribus Insignibus, Reliq. et Ord.  
S. S. Mauriti et Lazari decoratus S. S.  
D. N. D. Gregorii Papae XVI. Praelatus  
Domesticus ac Solum Pontificae assistens,  
Universis et singulis testatum volu-  
mus, quemadmodum Nos hac die trigesima  
mensis Januarii, anno millesimo vigente-  
simo quinquagesimo nono Indictione ro-  
mana secunda Eaurinorum Augustae in  
Regia Capella, visis litteris de libertate

Texte français.

Alexandre, Des Marquis d'An-  
gennes,  
Par la Grâce de Dieu et du Saint-Siège  
apostolique,  
Archevêque et Comte de Verceil, Comman-  
deur de l'Ordre de l'Annonciation, Grand-Croix  
de l'Ordre de Saint-Maurice et Lazare, Prêlat  
Domestique de Sa Sainteté le Pape Gré-  
goire XVI, et assistant au Trône ponti-  
fical,  
Attestons à tous et à chacun que, ce tren-  
tième jour du mois de Janvier de l'année  
mil huit cent cinquante-neuf, Indiction  
romaine deuxième à Turin, dans la Cha-  
pelle Royale, sur le vu des licences données  
à Paris, le vingt-cinq, pour l'Auguste

*P. S.*

tum Augusti Sponsi datis Parisiis, die vigesima quinta, tum Augustæ Sponsæ datis in hac Cavinensi civitate die vigesima-octava currentis mensis, omnibus que peractis, sub hora decima matutina cum dimidio in conspectu Augustissimi Regis nostri, Regiæ Celsitudinis Eugénii Emmanuelis Principis Sabaudia-Cariniani et legatorum Napoleonis III, Galliarum Imperatoris, Imperialem Celsitudinem Principem Napoleonem Josephum-Carolum Paulum Bonaparte, Filium Imperialis Celsitudinis Principis Hieronymi Napoleonis, et defunctæ Catharinæ-Sophiæ-Dorotheæ, Principis Wurtembergensis et Regiam Celsitudinem Clothildem-Mariam-Cheresiam-Aloysiam a Sabaudia Principem, Sabaudia filiam Augustissimi Regis nostri Victorii Emmanuelis II, et defunctæ Reginæ Mariæ Adelaïdis, archiducissæ Austriæ; audito Augustorum Sponsorum, hic presentium mutuo consensu, juxta ritum Sanctæ Matris Ecclesiæ, per verba de presenti annuente Excellentissimo ac Reverendo. D. D. Archiepiscopo Cavinensi, invicem despousavimus, et matrimonio solemniter junximus.

Interfuere ad hæc Illustrissimi et Reverendi

Fiancé, et à Curin, le vingt-huit du courant pour l'Auguste Fiancée, toutes les formalités accomplies, à dix heures et demie du matin, en présence de notre Auguste Roi, de S. A. R. Eugène Emmanuel, Prince de Savoie-Carignan, et des Délégués de Napoléon III, Empereur des Français, après avoir reçu, conformément aux rites de Notre Sainte Mère l'Eglise, le mutuel consentement, par parole de présent des Augustes Futurs en personne, Nous avons fiancé l'un à l'autre et uni solennellement par mariage, avec l'assentiment de l'excellentissime et Reverendissime Archevêque de Curin, S. A. I. le Prince Napoléon Joseph-Charles-Paul Bonaparte, Fils de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon, et de défunte Catherine-Sophiæ-Dorotheë, Princesse de Wurtemberg, et S. A. R. Clothilde-Marie-Chèresse-Louise de Savoie, Princesse de Savoie, Fille de notre Auguste Roi, Victor-Emmanuel II, et de défunte Reine Marie-Adelaïde, Archiduchesse d'Autriche.

Étaient présents les illustrissimes et

25

D. D. Joannes-Petrus Lozana, Episcopus Bugellensis; Alexander-Octavianus Riccardi, ex comitibus Nètri, Augustissimi Regis Eleemosynarius, Episcopus Saxonensis et Naulensis; Aloysius Nazari, ex comitibus Calabianæ, augustissimi Regis Eleemosynarius, Senator Regni, Episcopus Casalensis, et Laurentius-Gulielmus Renaldi, Episcopus Linaroliensis, Magni Officiales Mauritiani Ordinis insignibus decorati, testes ad præmissa vocati, rogati et adhibiti, adstante magna Cleri Galatini Optimatum, procerumque Regni atque Aulicorum frequentia.

In quorum omnium fidem hæc litteras à Nobis firmatas, sigillo Nostro Archiepiscopali munitas, et ab infra scripto Notario Apostolico et Camellario Archiepiscopali Gaurinensi in Cancellariam Nostram assumpto subsignatas dedimus Gaurini die, mense, anno et Indictione præmissis.

† Alexander, Archiepiscopus.  
J. Berrieto, Not. Apost.<sup>us</sup> et  
Cancellus

Respectabilissimes Seigneurs Jean-Pierre de Lozanne, Evêque de Biella; Alexandre-Octavien Riccardi, des Comtes de Nètri, aumônier de S. M., évêque de Saxe et de Noli; Louis Nazari, des comtes de Calabiane, aumônier de S. M., Sénateur du Royaume, évêque de Casale; et Laurent-Guillaume Renaldi, évêque de Lignerol, Grands-officiers de l'Ordre des S. Maurice et Lazare, témoins appelés, demandés et employés pour ce qui précède, en présence d'une nombreuse assistance de Membres du Clergé du Palais, de grands Personnages, de hauts Fonctionnaires du Royaume et de Dignitaires de la Cour.

En foi de quoi Nous avons donné ces lettres, munies de Notre Sceau archevêque, sous le contrescint du Notaire apostolique et Chancelier de l'Archevêché de Gurin sussigné, pris pour Notre Chancelier.

Gurin, les jour, mois, année et indiction que dessus.

† Alexandre, Archevêque.  
J. Berrieto, Notaire apostolique  
et Chancelier.

(Place du Sceau).

*J. P.*

Cette transcription terminée, et lecture faite de tout ce qui précède, Nous avons clos le présent Procès-verbal, auquel Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté l'Impératrice ont apposé leur signature.

Le présent Procès-verbal a été ensuite signé par les Princes et Princesses ci-dessus dénommés, ainsi que par les personnes désignées par Sa Majesté l'Empereur, lesdites personnes également dénommées ci-dessus.

Après quoi il a été revêtu de Notre Signature et contresigné par Monsieur Baroche.

Signé: Napoléon.

Eugénie.

Jérôme Napoléon.

Napoléon Jérôme.

Marie Clotilde.

Mathilde.

Louis-Lucien Bonaparte.

Marie, Princesse de Bade, Duchesse de Hamilton.

L. Murat.

J. Murat.

Hamilton Brancion de Chatelrenault.

Caroline, Princesse Murat.

Anna Murat.

Neloy Berthier, Princesse J. Murat.

Marquis de Villamarina.



E. de Royer.  
 Colonna Walewski.  
 Delangle.  
 Magne.  
 Maréchal Vaillant.  
 Amiral Hamelin.  
 Rouher.  
 Troplong.  
 Rouland.  
 De Moigny.  
 F de Lersigny.  
 Comtesse Villamarina del Campo.  
 Général Niel.  
 Maréchal Comte Randon.  
 Cardinal Morlot, Grand Aumônier.  
 Duc de Bassano.  
 Général Comte Cascher de La Lagerie.  
 Général Regnaud d'Angély.  
 Maréchal Magnan.  
 Cambacérés.  
 Amiral Larceval.  
 Général d'Ornano.  
 Marquis de Lascazette.  
 Général Rolin.  
 De Franconiére.

Achille Fould.

J. Baroche.

J

Lower extract conforme au Registre de l'Etat civil de  
la Famille Impériale, déposé aux Archives du Conseil d'Etat, con-  
formément au Statut impérial du 23 Juin 1853

Le Ministre,  
Président du Conseil d'Etat.

J. Baroche.

Lower copie conforme de l'acte transmis au Sénat  
le 9 août 1861, conformément aux dispositions du Sénatus-  
consulte du 25 décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté  
l'Empereur.

Le Président du Sénat,

*[Signature]*

Le Sénatus-Secrétaire du Sénat,

*[Signature]*  
J. Baroche

*[Signature]*

L'an mil huit cent soixante, le vingt-cinq Juin  
à deux heures du matin, Nous, Achille Fould, Mem-  
bre du Conseil privé, Ministre d'Etat et de la Maison de  
l'Empereur, Grand-Croix de la Légion-d'honneur, agissant dans  
l'exercice des fonctions qui Nous sont attribuées par le Sena-  
tus-consulte du vingt-cinq décembre mil huit cent cinquante-  
deux, et par le Statut impérial du vingt-un juin mil huit cent  
cinquante-trois, assisté, aux termes dudit Statut, de M. Pierre-  
Jules Baroche, Membre du Conseil privé, Grand-Croix  
de la Légion-d'honneur, Président du Conseil d'Etat.

Nous sommes, par ordre de l'Empereur, transporté au  
Château de Villegienis, canton de Palaiseau, arrondissement de  
Corbeil, Département de Seine-et-Oise, où étant, Nous avons trouvé :

M. Damas (Etienne-Philippe-Edouard), Général de  
brigade, premier Aide-de-camp de S. A. I. le Prince Jérôme Na-  
poléon;

Chamberet (Charles-Gabriel-Hyppolite-Cyrbas), Lieu-  
tenant-colonel d'Etat-major, Aide de camp de S. A. I. le Prince Jérôme  
Napoléon;

Georgette-Dubuisson (Antoine-Marie), Capi-  
taine de frégate, Aide de camp de S. A. I. le Prince Jérôme  
Napoléon;

27

Le Hellico (Jean-Marie-Désiré), Docteur en médecine, Médecin ordinaire de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon;

Lesquels Nous ont déclaré que S. A. I. Monseigneur le Prince Jérôme Napoléon, né le quinze Novembre mil sept cent quatre-vingt-quatre, était décédé en son Château de Villegier, hier Dimanche, vingt-quatre Juin, à cinq heures dix-neuf minutes de relevée.

Au moment du décès, Son Altesse Impériale était entourée de:

S. A. I. Monseigneur le Prince Napoléon, son Fils;

S. A. I. Madame la Princesse Marie-Clotilde Napoléon, sa belle-fille;

S. A. I. Madame la Princesse Mathilde, sa Fille;

De M. M. les Docteurs Le Hellico, Médecin ordinaire du Prince, Lecrochet et Laboulbène, Médecins par quartier, ainsi que des Officiers composant sa Maison.

Desquelles déclarations le présent Procès-verbal a été dressé par M. le Président du Conseil d'Etat, et signé, après lecture, par les Déclarants et par Nous, ainsi que par M. le Président du Conseil d'Etat.

Damas, Le Hellico, de Chamberet,

Georgette-Dubuisson, J. B. Baroche,  
Achille Fould.

Certifié conforme au Registre des actes de  
l'Etat civil de la Famille Impériale.

Le Ministre,  
Président du Conseil d'Etat,

J. Baroche.

Tout copie conforme de l'acte transmis au Sénat dans sa  
séance du 11 mai 1861, conformément aux dispositions du Sénatus-consulte du  
25 décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur.

Le Président du Sénat,

*[Signature]*

Le Sénateur-Secrétaire du Sénat,

*[Signature]*  
E. de Lavigne

*[Signature]*

L'an Mil huit cent soixante-cinq, le dix-huitième jour du mois de juillet, Nous, Comte Colonna Walewski, Ministre d'Etat, Membre du Conseil privé, exerçant les fonctions qui nous sont attribuées par l'article 8 du Sénatus-consulte du 25 décembre 1852, et par l'article 13 du Statut impérial du 21 juin 1853, assisté, aux termes du même statut, de Son Excellence M. Pierre-Jules Baroche, Ministre sans portefeuille, Membre du Conseil privé, Président du Conseil d'Etat,

Nous sommes, conformément aux ordres de Sa Majesté l'Empereur, rendu au Palais royal;

Ou étant, Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Napoléon nous a représenté un Enfant du sexe masculin dont Son Altesse Impériale Madame la Princesse Marie-Clotilde Napoléon est accouchée ce jour, à six heures vingt-cinq minutes du matin, lequel Enfant, en vertu des ordres de Sa Majesté l'Empereur, a reçu les prénoms de Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric.

De quoi le présent Procès-verbal a été dressé par Son Excellence Monsieur le Président du Conseil d'Etat sur le Registre de l'Etat de la Famille Impériale, en présence de Son Excellence Monsieur Delangle, Garde des Sceaux, Ministre de la justice, de Son Excellence Monsieur le Maréchal Vaillant,

J. G.

Ministre de la Maison de l'Empereur, Grand Maréchal du Palais,  
 et de Son Excellence Monsieur le Maréchal Comte d'Ornano, Gouverneur  
 des Invalides. Ces deux derniers témoins désignés par Sa Majesté  
 l'Empereur, et du Ministre de Sa Majesté le Roi d'Italie.

Et ont signé audit Acte:

Sa Majesté l'Impératrice,

Son Altesse Impériale le Prince Impérial,

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon,

Son Altesse Impériale Madame la Princesse  
 Mathilde,

Son Excellence Monsieur le Garde des Sceaux,  
 Ministre de la Justice,

Les Témoins désignés ainsi qu'il a été dit ci-dessus,  
 Son Excellence Monsieur le Duc de Cambacérès,  
 Grand Maître des Cérémonies de S. M. l'Empereur,

Son Altesse le Prince Napoléon Charles Bona-  
 parte et Son Altesse la Princesse Christine Bonaparte,  
 ainsi que les Officiers et Dames de la Maison de  
 Leurs Altesses Impériales.

Lequel Acte a été ensuite signé par Nous,

J. G.

Ministre d'Etat, et par S. Excellence M. le Président du Conseil  
d'Etat

Walewski.

J. Baroche.

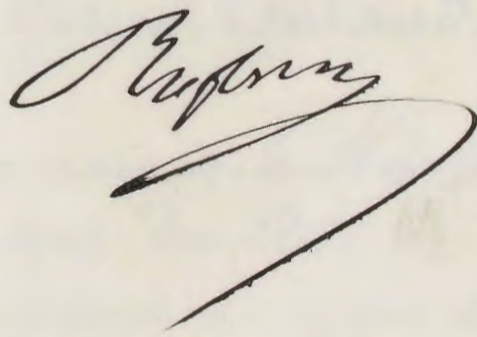
Leur Extrait Conforme délivré par Nous, conformément à  
l'article 16 du Statut du 21 Juin 1853.

Le Ministre,  
Président du Conseil d'Etat,

J. Baroche.

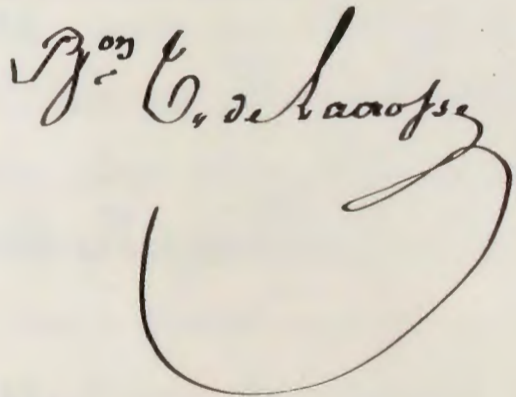
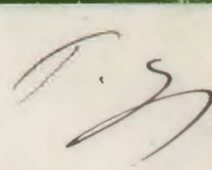
Leur Copie conforme de l'acte transmis au Sénat  
dans sa séance du 13 Janvier 1863, conformément aux dispositions du Sénatus-  
consulte du 25 décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur.

Le Président du Sénat,



Le Sénateur Secrétaire du Sénat,

J. C. de Macoyse



L'an mil huit cent soixante quatre, le seizième  
jour du mois de Juillet,

Nous, Jean-Baptiste-Dilbert Vaillant, Maréchal  
de France, Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts,  
Membre du Conseil privé, Grand Maréchal du Palais, remplissant  
les fonctions de Ministre d'Etat par interim, suivant décret impérial en  
date du 15 de ce mois,

Exercant les fonctions qui sont attribuées au Ministre  
d'Etat par l'article 8 du Sénatus-consulte du 25 décembre 1852 et  
par l'article 13 du Statut impérial du 21 Juin 1853, - assisté,  
aux termes du même Statut, de S. Ex. M. Gustave Rouland,  
Ministre président le Conseil d'Etat,

Nous sommes, conformément aux ordres de Sa Majesté  
l'Empereur, rendu au Palais Royal, où étant, Son Altesse  
Impériale le Prince Napoléon nous a présenté un enfant du  
sex masculin, dont Son Altesse Impériale Madame la Princesse  
Marie-Clotilde Napoléon est accouchée ce jour, à 10 heures 45  
minutes du soir; - lequel enfant, en vertu des ordres de Sa Majesté  
l'Empereur, a reçu les prénoms de Napoléon-Louis-  
Joseph-Jérôme.

J. V.

De quoi le présent Procès-verbal a été dressé par S. Ex. Monsieur le Ministre président le Conseil d'Etat, sur le Registre de l'état de la Famille Impériale, en présence de S. Ex. Monsieur Baroche, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, - de S. Ex. Monsieur le Comte Colonna Walewski, Membre du Conseil privé, et de S. Ex. Monsieur le Maréchal Magnan, Grand Veneur, Commandant en chef l'armée de Paris; - ces deux derniers témoins désignés par Sa Majesté l'Empereur; - du Ministre de Sa Majesté le Roi d'Italie, et du Ministre de Sa Majesté le Roi de Portugal.

Et ont signé audit acte :

Sa Majesté l'Impératrice,

Son Altesse Impériale le Prince Impérial,

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon,  
Son Altesse Impériale la Princesse Mathilde,

Et S. M. les Princes et Princesses ayant rang à la Cour;

S. Ex. Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes;

Les Témoins désignés, ainsi qu'il est dit ci-dessus:

S. Ex. M. le Duc de Cambacères, Grand-Maître des cérémonies de Sa Majesté l'Empereur,

Et les Officiers et Dames de la Maison de Leurs  
Altesses Impériales.

Lequel acte a été ensuite signé par nous, remplissant par  
interim les fonctions de Ministre d'Etat, et par S. Ex. Monsieur le Ministre  
présidant le Conseil d'Etat.

Suivent les signatures.

Eugénie,

Louis Napoléon,

Napoléon ( Jérôme ),

Mathilde,

J. Baroche, Walewski, Maréchal Magnan, C. Nigra,  
Taïra, Cambacérés, Duchesse d'Abrantès, Baronne de la Roncière-  
le-Noury, Vicomtesse Bertrand, Baronne Barbier, Comtesse de Monte-  
bello, de Sauley, Docteur Ricord, Chailly-Houdré, de Lussin -  
Amory, Eug. de Raynesal, Marquis de Liennes, Ed. Hubaine,  
G. de La Grange, Villot, As. Brunet, L. de Franconièrre, Lieutenant  
Colonel Ragon,

Maréchal Vaillant,

Rouland.

J. S.

Tout extrait conforme au Registre de l'état civil de la  
 Famille Impériale, déposé aux Archives du Conseil d'Etat, conformément  
 au Statut impérial du 21 Juin 1853.

Le Ministre,  
 Président le Conseil d'Etat,

Ad. Vitry.

Tout copie conforme de l'acte transmis au Sénat  
 dans sa séance du 16 Février 1865, conformément aux disposi-  
 tions du Sénatus-consulte du 25 décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté  
 l'Empereur.

Le Président du Sénat,

*[Signature]*

Le Sénateur Secrétaire du Sénat,

*[Signature]*  
*[Signature]*

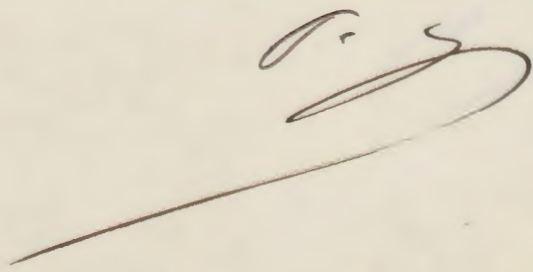
*[Signature]*

L'an Mil huit cent soixante-six, le vingt Décembre, à quatre heures du matin, Nous, Eugène Rouher, Ministre d'Etat, exerçant les fonctions qui Nous sont attribuées par l'article huit Du Sénatus-consulte du 25 Décembre 1852 et par l'article 13 Du Statut Impérial Du 21 Juin 1853, assisté, aux termes du même Statut, de Son Excellence M. Adolphe Sully, Ministre président le Conseil d'Etat;

Nous sommes, conformément aux ordres de Sa Majesté l'Empereur, rendus au Palais Royal, où étant, Son Altesse Impériale Monsieur le Prince Napoléon Nous a présenté un Enfant du sexe féminin, dont Son Altesse Impériale Madame la Princesse Marie-Clotilde Napoléon est accouchée ce jour à trois heures trois quarts du matin, lequel Enfant, en vertu des ordres de Sa Majesté l'Empereur, a reçu les prénoms de:

Marie Léizia Eugénie Catherine Adélaïde.

De quoi le présent Procès-verbal a été dressé par



Son Excellence Monsieur le Ministre présidant le Conseil d'Etat sur le  
 Registre de l'Etat de la Famille Impériale, en présence de Son Excellence  
 Monsieur Baroche, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes, Membre  
 du Conseil privé, de Son Excellence Monsieur le Maréchal de Mac Mahon, Duc  
 de Magenta, Gouverneur général de l'Algérie, et de M. Bonjean, Sénateur,  
 Président de Chambre à la Cour de Cassation, ces deux derniers témoins  
 désignés par Sa Majesté l'Empereur, du Ministre de Sa Majesté le  
 Roi d'Italie et du Ministre de Sa Majesté le Roi de Portugal.

Et ont signé audit acte:

Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice;

Son Altesse le Prince Impérial;

Son Altesse Impériale le Prince Napoléon (Jérôme);

Son Excellence M. le Garde des Sceaux, Ministre de la  
 Justice et des Cultes;

Les Témoins désignés ainsi qu'il a été dit ci-dessus;

Son Excellence Monsieur le Duc de Cambacérès,

Grand Maître des Cérémonies de Sa Majesté l'Empereur,

Et les Officiers et Dames de la Maison de Leurs  
 Altesse Impériales.

Lequel Acte a été ensuite signé par Nous, Ministre

J. J.

di'Etat et par Son Excellence Monsieur le Ministre président le Conseil  
d'Etat.

Suivent les signatures:

Napoléon;

Eugénie;

Louis Napoléon;

Napoléon ( Jérôme );

J. Baroche; Maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta;  
Bonjean; Nigra; Laiva; Cambacères; Général L. de La Franconiére;  
Fervi-Lisani; Colonel A. Ragon; Comte Dubuisson; Lussin Amory;  
Ad. Brunet; G. Villot; Comte de Lastie; G. V. Desborties de Beaulieu;  
Ricord; Béranger-Férand; Em. Hubaine; Belin; Baronne de La  
Roncière-le-Nouvy; Vicomtesse Bertrand; Baronne Barbier.

E. Rouher.

Ad. Vitry.

Leur extrait conforme au Registre de l'état civil de la  
Famille Impériale déposé aux Archives du Conseil d'Etat,  
conformément au Statut Impérial du 21 Juin 1853.

Le Ministre  
président le Conseil d'Etat  
Ad. Vitry.

*J. G.*

Pour copie conforme de l'acte transmis au Sénat dans sa  
 séance du 15 Février 1867, conformément aux dispositions du Sénatus-Consulte du  
 25 Décembre 1852, et sur l'ordre de Sa Majesté l'Empereur.

Le Président du Sénat,  
 Pour le Président empêché,  
 Le premier vice-président du Sénat,

*J. Bonin*

Le Sénateur Secrétaire du Sénat,

*Paul M. Ruy*

*Ruy*



PROVINCIA DI TORINO



CIRCONDARIO DI TORINO

# Città di Moncalieri

Prot. N. 3018 Sez. IV

ELENCO delle carte che si trasmettono

Risposta al

all' Archivista

in data

del Senapòl

N.

Div.

Sez.

Parigi

N. d'ordine	Quantità delle carte	NATURA DELLE CARTE	ANNOTAZIONI
1	1	<p><i>Formola d'annotazione da inserirsi a margine dell'atto di nascita di Sua Altezza Imperiale il Principe Napoleone Vittorio Girolamo</i></p>	

Moncalieri, addì 20 Dicembre 1910

IL SINDACO  
Ganghi



## CITTÀ DI MONCALIERI

L'an mil neuf cent dix le quatorze Novembre, a été célébré par nous Maire officier de l'Etat Civil de la Ville de Moncalieri, Province de Turin (Italie) le mariage de:

Son altesse Impériale Menseigneur le Prince Napoléon Victor Jérôme Frédéric né a Paris le 18 Juillet 1862,

et de Son altesse Royale la Princesse Bléwendine Albertine Marie Léopoldine Princesse de Belgique, Duchesse de Saxe, Princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née a Bruxelles le 30 Juillet 1842;

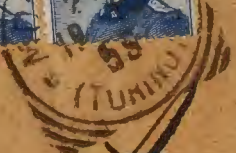
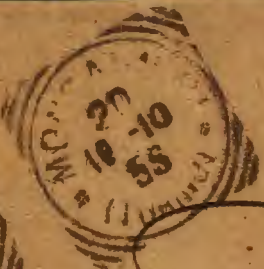
La présente note délivrée par nous Maire officier de l'Etat Civil de Moncalieri pour être adressée à Monsieur l'archiviste du Sénat à Paris pour la inscription à faire à marge de l'acte de Naissance de Son altesse Impériale Menseigneur le Prince Napoléon

Moncalieri, le 20 Décembre 1910



L'Uffiziale dello Stato Civile  
Garighi G.

72



Monsieur

Sig. Archivista del Senato

(Francia)

Parigi





**REGISTRE**  
**DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL**  
**DE**  
**LA FAMILLE IMPÉRIALE**  
**1852**

